

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1922)  
**Heft:** 24

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

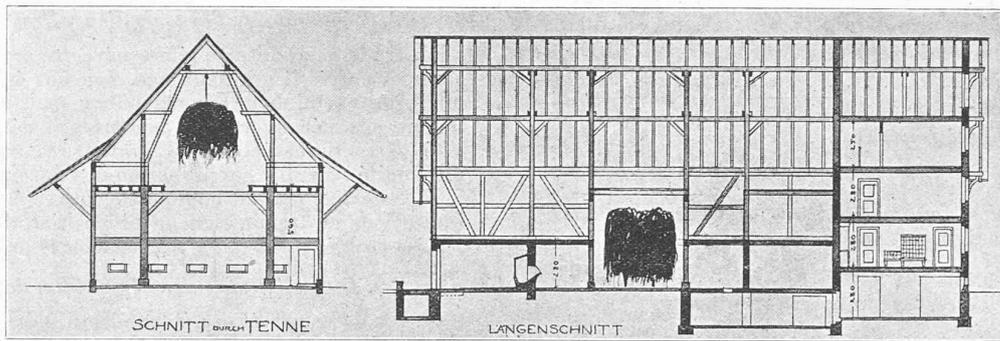
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

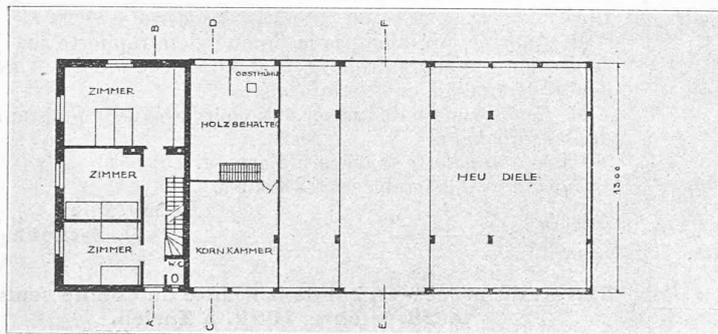
**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

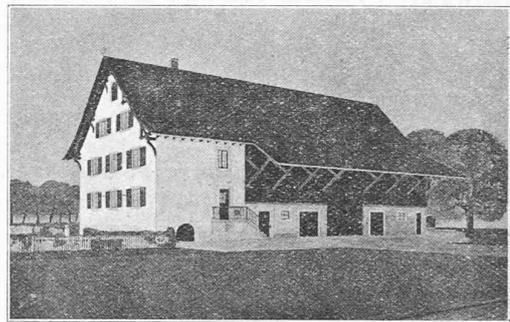
CONCOURS DE PLANS DE CONSTRUCTIONS RURALES ORGANISÉ PAR LE COMPTOIR SUISSE. 1922.



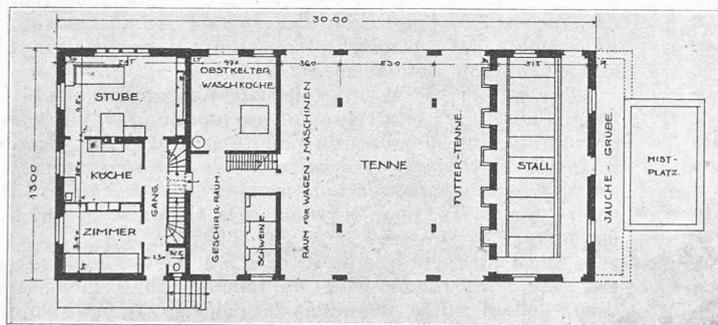
Coupes. — 1 : 400.



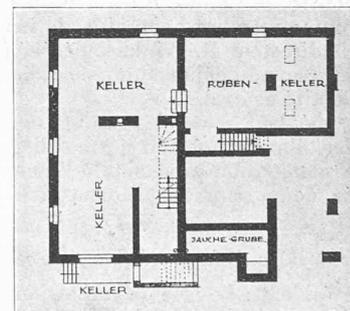
Plan du 1<sup>er</sup> étage. — 1 : 400.



Perspective.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan de la cave. — 1 : 400.

**Catégorie A**

II<sup>e</sup> prix *ex æquo* projet «Züribiet», de M. A. Aster, architecte, à Zurich.

**Pylônes simplement enterrés.**

M. Labbé décrit dans la *Houille blanche* d'octobre dernier les pylônes de la ligne à 135 000 volts, Miécourt-Colmar, appartenant à la Société des Forces motrices du Haut-Rhin et dont les pieds, au lieu d'être ancrés, conformément à la tradition, dans des massifs de béton, ont été simplement enterrés à une profondeur de 2,25 m après avoir été enduits d'une double couche d'un asphalte spécial préparé par la Société strasbourgeoise des asphaltes et bitumes.

« Il est plus facile, dit l'auteur, d'employer l'asphalte que le béton : il exige moins d'hommes, mais l'application en reste néanmoins très coûteuse, varie de 6 à 10 fr. le m<sup>2</sup>. Son emploi est plus économique que celui du béton. L'économie est d'autant plus sensible que les difficultés de transport à pied d'œuvre sont plus grandes, les matériaux constituant le béton coûtant très cher de transport. Nous avons constaté des différences

atteignant 70 % dans le prix du béton pour les lignes accidentées. En revanche l'emploi de l'asphalte exige un pied de pylône renforcé et lourd qu'on peut économiser si on emploie le béton. De plus, les pylônes étant très lourds, une étude géologique des terrains est nécessaire pour reconnaître la résistance du sol qui ne doit pas être mouvant et offrir une résistance d'au moins 1,5 kg/cm<sup>2</sup>. Il faut surveiller avec beaucoup de soin l'application de l'asphalte et veiller à ce que toutes les parties soient bien recouvertes d'une couche d'au moins 4 mm. d'asphalte. Les têtes et bras sont galvanisés par immersion à chaud d'une couche épaisse de zinc devant résister à cinq pliages sans s'écailler<sup>1</sup>. »

M. Labbé évalue comme suit l'économie réalisée par ce procédé, comparativement à l'implantation dans le béton :

<sup>1</sup> L'article reproduit le cahier des charges imposé pour la galvanisation des pylônes.

*Coût d'implantation d'un pylône à pied asphalté.*

1° Dressage d'un pylône de 5000 kg environ . . .	Fr. 600,—
2° Terrassement nécessaire 50 m <sup>3</sup> à fr. 8 . . . . .	» 400,—
3° Supplément pour renforcement du pied . . . . .	» 1000,—
4° Asphaltage . . . . .	» 600,—
5° Supplément pour transport à pied d'œuvre du poids supplémentaire . . . . .	» 20,—
Total	Fr. 2620,—

*Coût d'implantation d'un pylône ayant les mêmes caractéristiques, mais ancré dans le béton.*

1° Dressage d'un pylône de 4500 kg. . . . .	Fr. 450,—
2° Supplément de terrassement en plus du bloc de béton . . . . .	» 150,—
3° Evacuation de 20 m <sup>3</sup> de terre à 5 fr. . . . .	» 100,—
4° Cube de béton nécessaire pour assurer une sé- curité de 2, alors que dans le cas précédent elle est supérieure à 4 (25 m <sup>3</sup> à 120 fr.) . . .	» 3000,—
Total	Fr. 3700,—

Soit une différence de 1080 fr. en faveur de l'implantation après asphaltage.

**Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.**PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>

de l'Assemblée des délégués du 2 septembre 1922, à Soleure, à 14 h, 20 dans la Salle du Grand Conseil.

(Suite et fin)<sup>1</sup>

6 a) *Nomination de membres honoraires.*

M. Rohn, président : Les sections n'ont fait aucune présentation. Par contre, le Comité central propose la nomination posthume, comme membre honoraire, de notre ancien président central le directeur R. Winkler, décédé il y a huit jours, et qui avait reçu en mai déjà communication de cette proposition, par le Comité central.

M. Bener, ingénieur remercie, comme ancien collègue des Chemins de fer, d'avoir prévenu notre collègue, encore de son vivant, de sa nomination prochaine à l'honorariat.

L'assemblée donne son assentiment à la proposition du Comité central.

6 b) *Date et siège de la prochaine Assemblée générale.*

M. Rohn, président : Le rôle de succession appelle actuellement les sections des Grisons et de Bâle, qui depuis longtemps n'ont pas reçu l'Assemblée générale.

Après une discussion pleine d'entrain, M. le directeur Bener se déclare prêt à inviter la S. I. A. à Coire en 1924, pour sa 49<sup>e</sup> assemblée générale. Bâle préfère attendre quatre ou six ans.

L'assemblée remercie par acclamations.

7. *Allocation au Comité suisse de l'Eclairage.*

M. Dubs, ingénieur, renseigne l'assemblée sur les buts de cette association. La contribution annuelle de la S. I. A. atteint 125 fr., et son délégué sera, selon prévisions, M. Zollkofer, ingénieur à Zurich.

M. le prof. Andreae désire savoir si ce comité est effectivement international.

M. Gruner signale à ce propos le cas de l'Association pour la Navigation, dont nous sommes membres et qui, bien qu'internationale, a exclu l'Allemagne et l'Autriche. Il demande s'il ne serait pas possible à la S. I. A. de demander à cette association de réintégrer ces deux États.

M. le prof. Rohn rappelle alors la lettre du « Congrès international des architectes » à Bruxelles, qui dit : « Les relations seront reprises le plus tôt possible. » Nous ne pouvons guère insister, mais nous soutiendrons une nouvelle admission ; il

est clair que cet évincement est un accroc au principe de l'internationalisme.

8. *Démission de l'organisation « Pro Campagna ».*

M. Widmer, architecte réfère sur cette organisation où nous sommes entrés il y a deux ans. Son but était primitivement analogue à celui du « Heimatschutz », mais nos architectes ont depuis lors découvert une concurrence déloyale dans l'activité de son bureau central. L'orateur recommande la décision du Comité central à l'approbation de l'Assemblée des délégués.

M. Andreae, parlant comme ancien secrétaire, complète ces indications et appuie aussi la proposition de démission.

L'assemblée se déclare d'accord avec la proposition Widmer.

9. *Divers (Propositions éventuelles des sections).*

M. Zschokke, secrétaire, donne lecture de la lettre de la section de Bâle, qui demande l'institution d'un Cours scientifique.

M. Rohn observe que, la seconde partie des Cours pour l'organisation économique étant prévue pour le printemps prochain, il n'est pas possible d'instituer d'autres cours avant 1924.

M. Andreae, président de la Commission, rapporte sur l'organisation des cours projetés. Si d'autres cours doivent avoir lieu, il demande à en être informé.

M. Rohn propose de limiter aux cours prévus le programme de l'an prochain.

La section bâloise se déclare d'accord.

Clôture de l'assemblée à 17 heures.

Le Secrétaire :

M. ZSCHOKKE.

**Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central, le 28 octobre 1922, à Zurich.**

1. Est approuvé un arrangement conclu entre la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, l'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et l'Union suisse des techniciens, concernant l'organisation d'un service commun de placement.

2. Le rapport de M. le professeur Weyermann sur la brochure *Versell* (sic) sera reproduit et communiqué, par voie de circulation, aux membres du Comité central et aux Sections.

3. Les directions pour l'évaluation du renchérissement de la vie à l'occasion de la rédaction des contrats de travail (N° 107), seront renvoyées, pour révision, à la Commission qui les a élaborés.

4. Il est pris acte que les articles 5 et 11 des nouveaux statuts de la Section de Berne ont été remaniés conformément aux vœux de la dernière Assemblée des délégués. Rien ne s'oppose donc plus à l'impression de ces statuts.

5. En raison de la faible somme disponible pour les récompenses il sera proposé à la prochaine Assemblée des Délégués de n'ouvrir désormais que tous les quatre ans le concours de la Fondation Geiser.

6. Le Bureau international du Travail ayant demandé à la Société de lui présenter un de ses membres pour faire partie du jury chargé de juger le concours pour le nouvel édifice de ce Bureau, M. Guyonnet, architecte à Genève, a été désigné.

**Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.**

Mercredi 6 décembre 1922, 16 h. 30.

Visite de la station de télégraphie sans fil du Champ de l'Air à Lausanne, sous la conduite de MM. Boiceau, municipal, et Pièce, chef de station.

Rendez-vous directement à la station.

*Nous félicitons et remercions nos dévoués imprimeurs d'être parvenus à assurer la publication normale de ce numéro malgré la grève des typographes. Réd.*

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 11 novembre 1922, page 276.